

**ARRETE - PROLONGATION
VOIRIE/CIRCULATION
Portant réglementation temporaire de circulation**

Le Maire de la commune de PLOUNEOUR-MENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure utile en vue d'assurer la sécurité de passage sur les voies publiques ;

Vu la demande initiale du 1^{er} juin 2023, et la demande de prolongation du 18 janvier 2024, par l'entreprise EUROVIA de Morlaix et OTV de Rennes ;

Considérant que dans le cadre de travaux de construction d'une station d'épuration par l'entreprise EUROVIA de Morlaix, à Kersimonet, nécessite des restrictions de circulation ;

arrête

Art. 1^{er}:

Du jeudi 1^{er} février au dimanche 30 juin 2024, entre Kersimonet (sur la Voie Communale n° 1) et Quilliou Menez, et entre Quilliou Menez et Nesnay :

- la voie sera interdite à la circulation dans les deux sens, sauf riverains, service de réputation communautaire et services de secours pendant la durée du chantier ; les véhicules seront redirigés vers la Route Départementale 785 ;
- En venant de la RD 785 en direction du bourg de Plouneour-Menez, la circulation sera interdite par route barrée ;
- une déviation sera mise en place à partir du croisement de la rue des Monts d'Arrée et de la Route Départementale 111 en direction de Commana et du centre bourg de Plouneour-Menez ;
- une déviation locale sera mise en place à partir du lieu-dit Nesnay au croisement de la Voie Communale n° 1 en direction de la RD 785 ;

Art. 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place ;

Art. 3 :

Le Maire, le Secrétaire général, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pleyber-Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- EUROVIA – 22, route de Carhaix – 29600 MORLAIX,
- Gendarmeries de PLEYBER-CHRIST et LANDIVISIAU,
- Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.

Le Maire,
Sébastien MARIE

